



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Direction départementale des Territoires
et de la Mer
Service économie agricole,
ruralité, espaces naturels

Nice, le **21 JAN. 2016**

Affaire suivie par :
JEAN-ROCH LANGLADE
Fanny DUBOSCQ

☎ 04 93 72 74 50
☎ 04 93 72 74 58

jean-roch.langlade@alpes-maritimes.gouv.fr
fanny.duboscq@alpes-maritimes.gouv.fr

📧 20151217 avis cdpnaf Menton.odt

Le Préfet des Alpes-Maritimes

à

Monsieur le Maire de la
Commune de Menton
18 rue de la République
06500 MENTON



Handwritten notes: AR, YJ/Hal B, V H, copie, and a lightning bolt symbol.

Objet : Avis CDPENAF – Présentation d'un pré-projet de création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) en vue d'une aire d'accueil des gens du voyage à Menton

Par courrier du 4 novembre 2015, vous avez souhaité présenter à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) un pré-projet de création d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) en vue de la création d'une aire d'accueil des gens du voyage à Menton.

Le dossier a été présenté à la réunion de la CDPENAF du 14 décembre 2015.

En l'état actuel, le projet ne suscite pas d'observation au titre des attributions de la CDPENAF. Une fois le projet de PLU arrêté, la CDPENAF devra être saisie notamment sur la délimitation des STECAL, y compris celui-ci.



Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRIL-D 3566

Handwritten signature of Frédéric MAC KAIN

Frédéric MAC KAIN